

Percer le marché : effectuer un suivi auprès d'un recruteur

Savez-vous qu'environ 85 % des emplois ne sont pas affichés? C'est ce qu'on appelle le marché caché. Il est donc important de ne pas mettre tous vos efforts uniquement sur les affichages et de miser sur votre réseau de contacts, car vos chances d'obtenir un emploi grâce à lui sont élevées. D'ailleurs, demandez aux gens de votre entourage comment ils ont trouvé leur emploi; vous serez probablement surpris des réponses!

Le SPLA vous propose une série de 4 articles pour vous faire découvrir le marché caché et des stratégies concrètes pour percer cette « zone grise » afin d'être efficace dans votre recherche d'emploi. Ce dernier texte de la série vous propose des astuces pour effectuer un suivi efficace auprès d'un recruteur.

Il arrive qu'un suivi fasse une grosse différence dans votre recherche d'emploi. Cependant, cette étape est souvent négligée. Il s'agit pourtant d'une excellente façon de rappeler à l'employeur que vous êtes vraiment intéressé par un poste. Si votre suivi arrive au moment où un recruteur avait l'intention d'embaucher, mais que le processus n'est pas encore commencé, c'est votre chance! Quoi qu'il en soit, ne ratez surtout pas l'occasion de faire un suivi si vous avez amorcé une démarche ou une conversation avec un employeur, ou si vous en avez rencontré un lors d'une activité. Cela pourrait être payant.

Le « meilleur » moment pour effectuer un suivi dépendra du contexte. La teneur du premier contact pourra certainement vous guider pour le planifier. De façon générale, si vous avez senti un certain intérêt et que l'employeur vous a mentionné qu'il réfléchirait à votre candidature, vous pourriez communiquer de nouveau avec lui une à deux semaines plus tard. Si l'employeur vous a dit qu'il n'y avait pas de possibilités à court terme, vous pourriez réessayer quelques mois plus tard. Les besoins peuvent parfois changer rapidement. Toutefois, **il faut toujours faire attention de ne pas « harceler » votre personne contact.** Si vous avez approché un employeur dans une perspective de prospection à plus long terme, des suivis aux 6 mois peuvent être envisagés.

Voici 5 astuces qui vous permettront de réussir au mieux votre suivi.

1. Prenez le temps de **remettre le recruteur en contexte** en lui mentionnant quand et comment (en personne lors de telle activité, au téléphone, etc.) vous aviez discuté des possibilités d'embauche.
2. Profitez du suivi pour donner des informations supplémentaires au recruteur afin de lui **démontrer que vous êtes en constante évolution.** Par exemple, dites-

lui que vous venez de terminer tel cours, stage ou formation en lien avec le poste, que vous avez acquis une nouvelle expérience ou que vous avez eu l'occasion de découvrir davantage l'entreprise ou son secteur d'activité lors d'un événement.

3. Réitérez les raisons qui font que vous seriez une valeur ajoutée pour l'entreprise. **Misez sur votre intérêt particulier pour l'entreprise et ses projets**, sur votre capacité à effectuer les mandats, sur votre expérience et, surtout, sur vos atouts distinctifs (langues, connaissances informatiques, compétences techniques, etc.).

4. S'il ne semble pas y avoir de possibilités à court terme, **mentionnez au recruteur que vous aimeriez rester en contact avec lui**. Convenez d'un autre moment pour effectuer un éventuel suivi.

5. **Remerciez** la personne du temps qu'elle vous a accordé.

Le nombre de personnes que vous approchez et le fait de bien les choisir aura assurément un impact positif dans votre recherche d'emploi. Lorsque vous choisissiez d'aller vers les employeurs qui vous intéressent plutôt que de simplement postuler des offres affichées, vous **prenez le contrôle et augmentez vos chances de trouver un emploi qui vous convient et que vous désirez**. Si vous procédez par étape et que vous tenez compte des conseils mentionnés dans nos 4 articles sur le marché caché, vous mettez toutes les chances de votre côté. La clé de la réussite est la persévérance. Et, si vous avez besoin d'aide dans vos démarches, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller en emploi du SPLA!